

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SERRIÈRES-DE-BRIORD

Date du Conseil Municipal	Numéros de délibérations	Résultats	Objets
11/12/2024	Délibération n° 1	Approuvée	Mise en place de la redevance AERMC (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) "consommation d'eau et Performance des réseaux d'eau potable 2025"
11/12/2024	Délibération n° 2	Approuvée	Mise en place de la redevance AERMC "Performance du système d'assainissement collectif 2025"
11/12/2024	Délibération n° 3	Approuvée	Modificatin de la part communale dans le prix de l'eau au 1er janvier 2025
11/12/2024	Délibération n° 4	Approuvée	Budget Eau et Assainissement : Fixation des durées d'amortissement pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif
11/12/2024	Délibération n° 5	Approuvée	Budget Restaurant Scolaire : Fixation des prix des repas
11/12/2024	Délibération n° 6	Approuvée	Budget Restaurant Scolaire : Participations des communes d'Ordonnaz et de Seillonnaz
11/12/2024	Délibération n° 7	Approuvée	Procédure d'incorporation des parcelles présumées sans maître sur le territoire de la commune
11/12/2024	Délibération n° 8	Approuvée	Débat sur le rapport relatif à l'artificialisation des soles
11/12/2024	Délibération n° 9	Approuvée	Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité
11/12/2024	Délibération n° 10	Approuvée	Adhésion au contrat d'assurance statutaire 2025-2028 du Centre de Gestion de l'Ain
11/12/2024	Délibération n° 11	Approuvée	Indemnités kilométriques pour agent du Restaurant Scolaire
11/12/2024	Délibération n° 12	Approuvée	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2025
11/12/2024	Délibération n° 13	Approuvée	Désignation d'un référent déontologue élu et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le Centre de Gestion de l'Ain
11/12/2024	Délibération n° 14	Approuvée	Budget Principal : Décision modificative
11/12/2024	Délibération n° 15	Approuvée	Budget Eau et Assainissement : Décision modificative

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du Conseil Municipal. A compter du 1er juillet 2022, la liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du Conseil Municipal. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être publiée sur le site internet de la commune dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.